

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Désignation du futur délégataire du réseau Haut Débit de télécommunication
d'agglomération - Avenant n°1 à la mission d'assistance - Décision -
Autorisation.**

M. GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par lettre de commande en date du 27 novembre 2003, la CUB a confié à la société TACTIS une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans la procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour le financement, la construction et l'exploitation du réseau haut débit de l'agglomération bordelaise.

Cette mission se répartit en plusieurs phases :

1. Préparation des formalités de publicité et rédaction des documents à cet effet ;
2. Etablissement du cahier des charges et du dossier de consultation ;
3. Suivi de la consultation et analyse des offres ;
4. Finalisation des documents contractuels.

A ce jour, toutes les étapes de la procédure ont été franchies avec succès jusqu'au démarrage des négociations avec les candidats retenus par la commission ad hoc.

Cependant, plusieurs éléments imprévus modifient sensiblement le contenu des négociations, tel que prévu dans la mission initiale :

- La consultation pour la DSP a été lancée dans le cadre de l'article L1511-6 du Code des Collectivités Territoriales, article n'autorisant les collectivités à investir que sur des infrastructures passives. Depuis le 22 juin 2004, l'article L1425-1 autorise les collectivités à être opérateur, c'est-à-dire à mettre en place des équipements actifs et à les opérer ou à les faire opérer. Cette possibilité, qui avait été envisagée dans le cahier des charges de la DSP via une option, s'avère extrêmement intéressante pour le projet de la CUB. Trois des candidats sur les quatre ayant remis un dossier ont d'ailleurs insisté sur la nécessité d'activer le réseau CUB afin d'en avoir une meilleure rentabilité. Dans ces conditions, l'analyse des réponses fournies doit être menée de façon détaillée sur les équipements passifs, mais aussi, et surtout, sur la mise en place additionnelle d'équipements actifs, ce qui n'était pas prévu dans l'estimation initiale des prestations.
- D'autre part, la proposition de la société TACTIS a été bâtie sur l'hypothèse d'une négociation avec 2 candidats or sur les 4 candidats en lice, 3 propositions sont de même niveau et ne peuvent donc pas être départagées à ce jour. Des réunions complémentaires sont nécessaires pour mener les négociations à leur terme.

- Enfin, le caractère novateur de ce type de dossier et la non stabilisation de son environnement (positionnement de l'ART en cours de définition, définition progressive de la stratégie des opérateurs vis-à-vis des DSP des collectivités, ...) engendrent une complexité qui avait été sous-estimée.

Pour l'ensemble de ces raisons, les négociations avec les candidats, qui aurait dû être terminées, nécessitent la tenue de réunions supplémentaires.

Considérant que les 3 premières phases de la mission sont aujourd'hui terminées, l'objet du présent avenant est de redéfinir le contenu de la phase 4 'finalisation des documents contractuels' pour tenir compte des travaux restant à réaliser jusqu'à l'élaboration du contrat de DSP avec la société retenue par le Conseil de Communauté.

Contenu de l'avenant

Le contenu de la phase 4 'finalisation des documents contractuels' est redéfini comme suit :

- la Société préparera un courrier à l'ensemble des candidats leur demandant de rédiger un projet de contrat tenant compte des points abordés lors des réunions de négociation ayant déjà eu lieu,
- elle analysera les 4 projets reçus et définira avec la Communauté les points d'amélioration de chaque projet à discuter avec les candidats. La Communauté Urbaine pourra décider dès ce stade, de ne pas poursuivre les négociations avec un ou plusieurs candidats si le projet de contrat remis s'avère trop éloigné des exigences formulées par la CUB,
- 3 sessions supplémentaires de négociation seront à prévoir,
- à l'issue de ces sessions, la Société rédigera le rapport qui permettra au Président de la Communauté Urbaine de proposer au Conseil un déléataire,
- enfin, après le choix du déléataire, elle assurera la finalisation de l'ensemble des documents contractuels.

Pour l'ensemble de ces travaux, elle devra se faire assister du Cabinet Bird&Bird pour les aspects juridiques du dossier.

Prix de la prestation

Le montant forfaitaire supplémentaire de l'avenant s'élève à :

17 000,00 € HT, soit 20 332 € TTC.

Ce qui porte le montant total de la prestation à :

94 300,00 € HT, soit 112 782,8 € TTC.

Le prix indiqué prévoit tous les frais induits par la mission, notamment les frais de déplacement et de production de documents.

Planning – Délais

La commission d'appels d'offres pour les marchés publics consultée le 12 janvier 2005 a porté un avis favorable à l'unanimité de ses membres, à l'égard de la passation de l'avenant considéré.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs de :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.

La dépense sera inscrite au Chapitre 011, Article 6226, Fonction 0200 au budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2005

M. THIERRY GELLE